
Section 1 – IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ

Nom du produit

Agent de scellement versable – Partie B

Famille chimique

Agent de scellement

Utilisation du produit

Agent catalyseur pour agent de scellement versable Partie A

Restrictions d'utilisation

Pour un usage industriel uniquement.

Information du fabricant

Carlisle SynTec

1285 Ritner Highway

Carlisle, PA 17013

USA

Téléphone : +1-800-479-6832

Numéro de téléphone d'urgence : +1-800-424-9300 (CHEMTREC)

Section 2 – IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conforme au paragraphe (d) du titre 29 du Code des règlements fédéraux (CFR) 1910.1200.

Corrosivité/irritation de la peau - Catégorie 2

Graves dommages aux yeux/irritation des yeux - Catégorie 2A

Sensibilisation respiratoire - Catégorie 1A

Sensibilisation de la peau - Catégorie 1A

Carcinogénéicité - Catégorie 2

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 2 (système nerveux)

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique - Catégorie 3

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée - Catégorie 1 (système respiratoire)

Éléments d'étiquette SGH

Symbole(s)



Mot-indicateur

Danger

Mention(s) de danger

Entraîne une irritation de la peau

Entraîne une grave irritation des yeux

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie B

Numéro du produit : 302085

Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires si le produit est inhalé

Peut provoquer une réaction cutanée allergique

Susceptible de provoquer le cancer

Peut endommager les organes

Peut provoquer une irritation des voies respiratoires

Endommagement gravement les organes suite à une exposition prolongée ou répétée

Mise(s) en garde

Prévention

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation

Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises

Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée

Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage

Ne pas respirer la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs, les gouttelettes provenant des pulvérisations

Porter une protection respiratoire

Se laver soigneusement après manipulation

Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés en dehors du lieu de travail

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit

Porter des gants de protection

Réponse

En cas d'exposition ou de question : demander un avis médical

EN CAS D'INHALATION : déplacer l'individu affecté à l'air frais et le maintenir calme dans une position confortable pour respirer

En cas de symptômes dans les voies respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer

Si l'irritation des yeux persiste : demander un avis médical

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : rincer abondamment avec de l'eau et du savon

Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée : demander un avis médical

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin en cas de malaise

Traitement spécifique (voir étiquette)

Entreposage

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant correctement fermé.

Garder le produit sous clé.

Élimination

Éliminer le contenu/le contenant conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur

Autres dangers

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 3 – COMPOSITION/RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPOSANTS

Numéro CAS	Nom du composant	Pourcentage
101-68-8	4,4' – Diisocyanate de méthylènediphényle	15-40
26447-40-5	Diphénylméthane diisocyanate	30-60
78-40-0	Phosphate de triéthyle	0,5-1,5
61788-32-7	Terpényles hydrogénés	30-60
26140-60-3	Terpényles	1-5

Section 4 – PREMIERS SOINS

Description des mesures nécessaires

EN CAS d'exposition ou de question : demander un avis médical.

Inhalation

Déplacer l'individu affecté à l'air frais et le maintenir dans une position confortable pour respirer. En cas de symptômes respiratoires : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin.

Peau

Rincer abondamment avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON, un médecin ou un pharmacien.

Yeux

Rincer à l'eau avec précaution pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.

Ingestion

Ne PAS provoquer de vomissement. Consulter un médecin en cas d'ingestion.

Indication de consultation médicale d'urgence et traitement spécial requis

Effectuer un traitement symptomatique et d'appoint.

Principaux symptômes et effets**Aigu**

Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires si le produit est inhalé. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Cause des lésions graves au système nerveux central.

Différés

Soupçonné de causer le cancer. Risque avéré d'effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée : système respiratoire.

Section 5 – MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

Moyens d'extinction convenables

Utiliser un extincteur à poudre, à mousse ou à dioxyde de carbone. L'eau peut être inefficace. Pulvériser de l'eau pour refroidir les conteneurs.

Moyens d'extinction non convenables

Jets d'eau à forte pression.

Dangers spéciaux liés aux produits chimiques

Peut réagir au contact de l'eau. Peut se décomposer sous l'effet de la chaleur et produire des vapeurs corrosives ou toxiques.

Produits de combustion dangereux

Vapeur isocyanate, oxydes de carbone, acide cyanhydrique, oxydes d'azote.

Équipement de protection spécial et précautions à l'attention des pompiers

Afin de se protéger des éventuelles expositions, les pompiers doivent porter une tenue de sécurité incendie complète comprenant un appareil respiratoire autonome (ARA).

Mesures de lutte contre l'incendie

Évacuer la zone. Ne pas refermer les conteneurs contaminés.

Section 6 – MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement et des vêtements de protection individuels, voir la Section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Maintenir éloigné le personnel non autorisé. Aérer la zone affectée. Une mousse spécialisée peut être utilisée pour contrôler les vapeurs. Ramasser avec un absorbant dans un contenant adapté. Transférer dans des contenants ouverts dans une zone bien aérée, et neutraliser avec une solution de 10 % d'hydroxyde d'ammonium dans l'eau pendant 48 heures, permettant au dioxyde de carbone de s'échapper.

Précautions environnementales

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher le liquide d'infiltrer les cours d'eau, les égouts, les sous-sols ou les endroits confinés.

Section 7 – MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Se procurer des instructions spéciales avant utilisation. Manipuler uniquement une fois que toutes les mesures de sécurité ont été lues et comprises. Utiliser le produit uniquement à l'extérieur ou dans une zone bien aérée. Porter des gants et des vêtements de protection, ainsi qu'une protection pour les yeux et le visage. Ne pas respirer la poussière, les émanations, les gaz, le brouillard, les vapeurs et les gouttelettes fines. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Porter une protection respiratoire. Se laver soigneusement après manipulation. Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas être portés

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie B

Numéro du produit : 302085

en dehors du lieu de travail. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. TENIR HORS DE PORTÉE DES ENFANTS.

Mesures de sécurité d'entreposage et incompatibilités

Entreposer le produit dans un endroit bien aéré. Maintenir le contenant correctement fermé.

Garder le produit sous clé.

Ne pas entreposer dans des températures inférieures à 5 °C (40 °F). Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles

Alcools, acides, bases, amines, composés de métal, agents actifs de surface.

Section 8 – CONTRÔLES DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition des composants

4,4' – Diisocyanate de méthylènediphényle	101-68-8	
ACGIH :	0,005 ppm MPT	
NIOSH :	0,005 ppm MPT; 0,05 mg/m ³ MPT	75 mg/m ³ DIVS
	0,02 ppm Max. 10 min; 0,2 mg/m ³ Max. 10 min	
OSHA (É.-U.) :	0,2 mg/m ³ ; 0,02 ppm valeur plafond	
Diphénylméthane diisocyanate	26447-40-5	
OSHA (É.-U.) :	0,2 mg/m ³ ; 0,02 ppm valeur plafond	
Mexique :	0,02 ppm MPT LMPE-PPT; 0,2 mg/m ³ MPTLMPE-PPT; 0,005 ppm MPT LMPE-PPT comme méthylène bisphényl isocyanate; 0,051 mg/m ³ MPT LMPE-PPT comme méthylène bisphényl isocyanate	
Terpényles hydrogénés	61788-32-7	
ACGIH :	0,5 ppm MPT (non irradié)	
NIOSH :	0,5 ppm MPT; 5 mg/m ³ MPT	
Mexique :	0,5 ppm MPT LMPE-PPT; 5 mg/m ³ MPT LMPE-PPT	
Terpényles	26140-60-3	
ACGIH :	5 mg/m ³ valeur plafond	

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie B

Numéro du produit : 302085

NIOSH :	500 mg/m ³ DIVS
OSHA (É.-U.) :	1 ppm valeur plafond; 9 mg/m ³ valeur plafond
Mexique :	0,5 ppm valeur plafond

Valeur limite biologique

Les composants de ce produit n'ont pas de valeur limite biologique.

Mesures d'ingénierie

Fournir un système de ventilation aspirante locale ou des enceintes de sécurité. Respecter les limites d'exposition en vigueur.

Mesures de protection individuelle, telles qu'un équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité contre les agents chimiques. Fournir une douche oculaire et une douche d'urgence à proximité immédiate du lieu de travail.

Protection de la peau

Porter une tenue de travail appropriée. Porter des bottes en caoutchouc. Produit recommandé : Crème de protection pour la peau.

Protection respiratoire

Utiliser un appareil respiratoire filtrant homologué NIOSH avec un élément filtrant approprié (cartouche ou filtre) lorsque les niveaux de concentration dans l'air risquent d'excéder les limites d'exposition.

Recommandations concernant les gants

Porter des gants imperméables.

Section 9 – PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	liquide jaune huileux	État physique	Liquide
Odeur	légère	Couleur	Jaune
Seuil olfactif	Non disponible	pH	Non disponible
Point de fusion	> 0 °C	Point d'ébullition	314 - 342 °C (597 - 648 °F)
Point de congélation	Non disponible	Taux d'évaporation	Non disponible
Point d'ébullition	Non disponible	Inflammabilité (solide, gaz)	Non disponible
Auto-inflammation	374 °C (705 °F)	Point d'éclair	> 177 °C (351 °F)
Limite inférieure d'explosivité	Non disponible	Décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosivité	Non disponible	Pression de vapeur	0,001 mmHg (à 40 °C)

Densité de vapeur (air = 1)	> 1	Densité (eau = 1)	Non disponible
Hydrosolubilité	Réagit à l'eau	Coefficient de partition n-octanol/eau	Non disponible
Viscosité	Non disponible	Solubilité (autre)	Non disponible
Densité	1,09 - 1,14 (relative)	COV	< 10 g/L

Autre information

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 10 – STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Peut réagir au contact de l'eau.

Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales d'utilisation. Peut réagir au contact de l'eau.

Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse ne se produira.

Conditions à éviter

Éviter tout contact avec de l'eau. Chauffage prolongé supérieur à 160 °C (320 °F) ou entreposage inférieur à 5 °C (41 °F). Éviter le contact avec les substances incompatibles.

Substances incompatibles

Alcools, acides, bases, amines, composés de métal, agents actifs de surface

Produits de décomposition dangereux

Vapeur isocyanate, oxydes de carbone, acide cyanhydrique, oxydes d'azote

Section 11 – INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies d'exposition probables**Inhalation**

Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires si le produit est inhalé. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Contact avec la peau

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Contact avec les yeux

Provoque une grave irritation des yeux.

Ingestion

Peut causer une irritation gastro-intestinale.

Toxicité aiguë et chronique

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie B

Numéro du produit : 302085

Analyse des composants - DL50/CL50

Les composants de ce produit ont été testés sur diverses sources. Les résultats sont publiés ci-dessous :

4,4' – Diisocyanate de méthylènediphényle (101-68-8)

Rat, oral, DL50 : 31 600 mg/kg

Rat, inhalation, CL50 : 369 mg/m³, 4 h

Diphénylméthane diisocyanate (26447-40-5)

Voie orale LD50 rat > 7 400 mg/kg

Voie cutanée LD50 lapin >6 200 mg/kg

Inhalation LC50 rat > 0,369 mg/L 4 h

Phosphate de triéthyle (78-40-0)

Rat, oral, DL50 : 1 100 - 1 600 mg/kg

Terpényles hydrogénés (61788-32-7)

Rat, oral, DL50 : 10 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 >2 000 mg/kg

Rat, inhalation, CL50 : 4,7 mg/L 4 heures

Terphényles (26140-60-3)

Souris, oral, DL50 > 2 000 mg/kg

Lapin, cutané, DL50 > 2 000 mg/kg

Rat, inhalation CL50 > 3,8 mg/L 4 h

Effets immédiats

Potentiellement mortel en cas d'inhalation. Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires si le produit est inhalé. Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires. Cause des lésions graves au système nerveux central.

Effets différés

Susceptible de causer le cancer. Risque avéré d'effets graves sur les organes à la suite d'une exposition prolongée ou répétée : système respiratoire.

Irritation/corrosivité

Provoque une irritation cutanée. Provoque des irritations graves des yeux. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires si le produit est inhalé.

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une réaction cutanée allergique.

Cancérogénicité des composants

4,4' – Diisocyanate de méthylènediphényle	101-68-8
CIRC :	Monographie 71 [1999]; Supplément 7 [1987]; Monographie 19 [1979] (Groupe 3 (non classable)).

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie B

Numéro du produit : 302085

DFG :	Catégorie 4 (aucune contribution significative au cancer chez l'humain)
Diphénylméthane diisocyanate	26447-40-5
CIRC :	Monographie 71 [1999]; Supplément 7 [1987]; Monographie 19 [1979] (Groupe 3 (non classable)).

Mutagénicité des cellules germinales

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour la reproduction

Aucune donnée disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition unique

Système nerveux central, irritation des voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - Exposition répétée

Système respiratoire.

Risque d'aspiration

Aucune donnée disponible.

Troubles médicaux aggravés par l'exposition

Peut provoquer une réaction cutanée allergique. Peut provoquer des symptômes allergiques ou asthmatiques ou des difficultés respiratoires si le produit est inhalé.

Information supplémentaire

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 12 – INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

Écotoxicité

Éviter le rejet dans l'environnement. Très toxique pour la vie aquatique, effets de longue durée.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Terpényles hydrogénés	61788-32-7
Poissons :	Pimephales promelas, LC50 : 96 h > 0,53 mg/L [statique]; Lepomis marochirus, LC50 : 96 h > 0,53 mg/L [statique]; Oncorhynchus mykiss, LC50 : 96 h > 0,53 mg/L [statique]
Algues :	Pseudokirchneriella subcapitata, CE50 : 96 heures > 0,53 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 h 0,011 mg/L IUCLID
Terpényles	26140-60-3

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie B

Numéro du produit : 302085

Poissons :	Oncorhynchus mykiss, LC50 : 96 h > 0,11 mg/L [statique]; Lepomis marochirus, LC50 : 96 h > 0,11 mg/L [statique]; Pimephales promelas, LC50 : 96 h > 0,11 mg/L [statique]
Algues :	EC50 96 h Pseudokirchneriella subcapitata 0,02 mg/L IUCLID
Invertébrés :	Daphnia magna CE50 : 48 heures > 0,11 mg/L IUCLID

Persistence et dégradabilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible pour ce produit.

Mobilité

Aucune information disponible pour ce produit.

Autre toxicité

Aucune information supplémentaire disponible.

Section 13 – CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Éliminer le contenu/les contenants conformément aux lois locales, régionales, nationales et internationales en vigueur.

Section 14 – INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Information du Ministère des Transports des États-Unis :

Numéro ONU/NA : Non règlementé

Information relative à l'IATA :

Numéro ONU : Non règlementé

Information relative au TDG :

Numéro ONU : Non règlementé

Section 15 – INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Règlements fédéraux des États-Unis

Ce produit contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants devant être identifiés, conformément à la section 302 (40 CFR 355 annexe A) et à la section 313 (40 CFR 372.65) du SARA, au CERCLA (40 CFR 302.4), au TSCA 12(b), ou nécessitant un plan de sécurité des procédés d'OSHA.

4,4' – Diisocyanate de méthylènediphényle	101-68-8
SARA 313 :	1 % de concentration de minimis

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie B

Numéro du produit : 302085

CERCLA :	2 270 kg QD finale; 5 000 lb QD finale
----------	--

SARA sections 311/312 (40 CFR 370 sous-parties B et C)

Danger immédiat pour la santé : oui Danger chronique pour la santé : oui Risque d'incendie : non
Pression : non Réactivité : non

Règlementations d'État des États-Unis

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses d'États américains suivantes :

Composant	Numéro CAS	Californie	Massachusetts	Minnesota	New Jersey	Pennsylvanie
4,4' – Diisocyanate de méthylènediphényle	101-68-8	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Diphénylméthane diisocyanate	26447-40-5	Non	Oui	Non	Oui	Non
Terpényles hydrogénés	61788-32-7	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Terpényles	26140-60-3	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Non listé dans la Proposition 65 de Californie

Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du SIMDUT canadien

Les composants de ce produit ont été contrôlés conformément à la Liste de Divulgence des Ingrédients (LDI) du SIMDUT canadien. Cette liste indique les produits chimiques qui doivent être identifiés sur les fiches techniques de santé et de sécurité s'ils entrent dans une composition qui remplit les critères du SIMDUT mentionnés dans les règlements sur les produits contrôlés et s'ils sont présents en quantité supérieure à celle indiquée sur la LDI.

4,4' – Diisocyanate de méthylènediphényle	101-68-8
	0,1 %

Analyse des composants - Inventaire

4,4' – Diisocyanate de méthylènediphényle (101-68-8)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Diphénylméthane diisocyanate (26447-40-5)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Benzène, 1,1' - méthylènebis [isocyanate, homopolymère] (39310-05-9)

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie B

Numéro du produit : 302085

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Phosphate de triéthyle (78-40-0)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Terpényles hydrogénés (61788-32-7)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Non

Quaterphényle, partiellement hydrogéné (68956-74-1)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Non	Non	Non	Non	Oui	Oui	Non

Terphényles (26140-60-3)

É.-U.	CAN	UE	AU	PHL	JPN – ENCS	JPN – ISHL	KOR – KECI/KECL	KOR – TCCA	CHN	NZL	MEX
Oui	LIS	EIN	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Section 16 – AUTRE INFORMATION

Classement SIMD

Risque pour la santé : 2* Risque d'incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême * = Danger chronique

Classement NFPA

Risque pour la santé : 2 Risque d'incendie : 1 Réactivité : 0

Échelle de danger : 0 = Minime 1 = Léger 2 = Modéré 3 = Grave 4 = Extrême

Sommaire des changements

Nouvelle fiche technique de santé et de sécurité : 17 avril 2015

Sigle / Légende

ACGIH – American Conference of Governmental Industrial Hygienists (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux); ADR – Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route; AU – Australie; DBO – Demande biochimique en oxygène; C –

Fiche technique de santé et de sécurité

Nom du matériau : Agent de scellement versable – Partie B

Numéro du produit : 302085

Celsius; CAN – Canada; CAS – Chemical Abstracts Service; CERCLA – Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act; CLP – Classification, étiquetage et emballage; CHN – Chine; RPC – Règlements sur les produits contrôlés; DFG – Deutsche Forschungsgemeinschaft (Fonds scientifique allemand); DOT – Ministère des Transports des États-Unis; DSD – Directive sur les substances dangereuses; LIS – Liste intérieure des substances; CEE – Communauté économique européenne; EINECS – Inventaire européen des produits chimiques commercialisés; EPA – Environmental Protection Agency (Agence de protection de l'environnement); UE – Union européenne; F – Fahrenheit; CIRC – Centre international de recherche sur le cancer; IATA – Association internationale du transport aérien; OACI – Organisation de l'aviation civile internationale; LDI – Liste de divulgation des ingrédients; DIVS – Danger immédiat pour la vie ou la santé; IMDG – Code maritime international des marchandises dangereuses; JPN – Japon; KOW – Coefficient de partage octanol/eau; KOR – Corée du Sud; LIE – Limite inférieure d'explosivité; LLV – Valeur limite de niveau d'exposition; LOLI – List Of Lists™ – Base de données de réglementation de ChemADVISOR; MAK – Maximum Concentration Value in the Workplace (Concentration maximale sur le lieu de travail); VLEP – Valeur limite d'exposition professionnelle; NFPA – National Fire Protection Agency (Association américaine de protection contre l'incendie); NIOSH – National Institute for Occupational Safety and Health (Institut national pour l'hygiène et la sécurité au travail); NJTSR – New Jersey Trade Secret Registry (Registre des secrets commerciaux du New Jersey aux États-Unis); NTP – National Toxicology Program (Programme national de toxicologie); NZL – Nouvelle-Zélande; OSHA – Occupational Safety and Health Administration (Administration américaine pour la santé et la sécurité au travail); PHL – Philippines; RCRA – Resource Conservation and Recovery Act (Loi sur la conservation et la récupération des ressources); REACH – Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des produits chimiques; RID – Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses; SARA – Superfund Amendments and Reauthorization Act (loi portant modification et réautorisation du Fonds spécial pour l'environnement); LECT – Limite d'exposition de courte durée; TMD – Transport de marchandises dangereuses; TSCA – Toxic Substances Control Act (Loi sur le contrôle des substances toxiques); MPT – Moyenne pondérée dans le temps; LSE – Limite supérieure d'explosivité; É.-U. – États-Unis.

Autre information

Clause d'exonération :

L'information contenue dans ce document repose sur des données et des renseignements à notre disposition et reflète notre meilleur jugement professionnel. Ce produit peut être partiellement formulé avec des composants achetés auprès d'autres sociétés. Aucune garantie, expresse ou implicite, n'est donnée quant à la nature marchande des renseignements et données fournis, ni quant à leur adéquation à une finalité ou un usage déterminé. Les résultats attendus de l'utilisation de ces informations ou de toute autre information n'enfreignent aucun brevet. Les informations contenues dans le présent document peuvent être appliquées dans des conditions d'utilisation hors de notre contrôle et pouvant nous être inconnues, nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats d'une telle application. Cette information est fournie à la condition que son destinataire puisse prendre sa propre décision quant à l'adéquation du produit pour son utilisation spécifique.